

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021 – 059 en date du 20 Mars 2021
Portant sur les modalités de financement des éditions touristiques 2020 :
Délibération modificative aux délibérations n°2020-045bis du 11 mars 2020 et
2019-231 du 18 décembre 2019**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Présents : MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à PLAS, GIRAUD-LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES,

Excusés : MM. NOVAIS, D'HULSTER, DESCLOUX, BRUNET, FERRIER, BOUDINEAU, WELZER, CHAUSSAT,

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, vice-présidente

Afin de pouvoir clôturer le dossier de demande de subvention au titre du FEADER (Leader) et d'en toucher les montants dus pour les éditions touristiques 2020, il nous est demandé de présenter un plan de financement basé sur les montants HT comme suit :

OBJETS	DÉPENSES	RECETTES	
	Montants HT	Type	Montants
Conception et impression du guide touristique 2020	4 610,00 €	Autofinancement Marche et Combraille en Aquitaine	496,90 €
Traduction des contenus en anglais	align="right">948,00 €	Creuse Confluence (participation à l'autofinancement sous forme de participation financière	614,70 €
		Subvention Leader (80% des dépenses HT)	421,620 €
TOTAUX	5 558,00€		5 558,00 €

Accusé de réception en préfecture
023-2000675942216210-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement repris ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou la Vice-présidente en charge du Tourisme à déposer tout dossier de subvention portant sur ce projet et notamment les aides européennes dans le cadre des aides LEADER,
- D'autoriser le Président ou la Vice-présidente en charge du Tourisme à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021
Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN

